



CONSEIL MUNICIPAL
REGISTRE DES DELIBERATIONS
EXTRAIT N°2023-22

Membres en exercice :	16	L'an deux mil vingt-trois, le onze avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de NEYDENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Carole VINCENT, Maire.	
Absents :	06		
Pouvoirs :	06		
Présents :	10	Date d'envoi de la convocation du conseil municipal :	05/04/2023
		Date d'affichage de la convocation du conseil municipal :	05/04/2023
Nombre de suffrages exprimés :	16		

Présents : Carole VINCENT – Jean-Charles LAVERRIERE – Véronique VERGUET – Jean AMELINE – Christophe DESBIOLLES – Bernard CHAUTEMPS – André VALLI – Michèle DUVAL – Alan SORRENTI – Jean-Pascal MEGEVAND

Absents ayant donné pouvoir : Levent BAYAT donne pouvoir à Jean-Charles LAVERRIERE – Eve ROUKINE donne pouvoir à Carole VINCENT – Lionel VESIN donne pouvoir à Jean-Pascal MEGEVAND – Sophie GIROD donne pouvoir à André VALLI – Jérôme DEMIET donne pouvoir à Alan SORRENTI – Sophie MULLER-COWLEY donne pouvoir à Véronique VERGUET

Absents sans pouvoir : /

Secrétaire de séance : Christophe DESBIOLLES

Délibération n°2023-22 : Adoption du Compte de Gestion 2022 du budget principal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis de la Commission des Finances du 28 mars 2023,

CONSIDERANT que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le comptable public ; le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la Commune.

CONSIDERANT que le compte de gestion doit être transmis au Maire avant le 1^{er} juin qui suit la clôture de l'exercice auquel il se rapporte ; qu'il est ensuite soumis au vote du conseil municipal qui arrête les comptes.

AYANT entendu l'exposé du rapporteur, Monsieur Jean-Charles LAVERRIERE, Premier adjoint au Maire en charge des Finances, des Ressources humaines et de l'Urbanisme,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

APPROUVE le Compte de Gestion du budget principal du receveur pour l'exercice 2022, dont les écritures sont conformes à celles du Compte administratif.

	Recettes 2022	Dépenses 2022	Résultats de l'exercice 2022	Excédents n-1	Résultats cumulés au 31/12/2022
FONCTIONNEMENT	2 937 013,37	2 272 127,54	664 885,83	0	664 885,83
INVESTISSEMENT	1 618 946,61	1 031 879,42	587 067,19	882 624,56	1 469 691,75
GLOBAL	4 555 959,98	3 304 006,96	1 251 953,02	882 624,56	2 134 577,58

AUTORISE Madame le Maire à le signer.

Fait et délibéré à NEYDENS, le 11 avril 2023

Le Maire,



Carole VINCENT

Le secrétaire de séance,



Christophe DESBIOLLES

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.